



Direction départementale des Territoires
du Cher

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Réunion du jeudi 9 mars 2017

COMPTE-RENDU

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie à la direction départementale des Territoires, le jeudi 9 mars 2017 à 14h00, sous la présidence de Mme Sylvie MARQUET, adjointe au chef du service connaissance aménagement et planification à la DDT du Cher et de Christine GUÉRIN, Directrice adjointe qui assiste à la première partie de la séance.

Assistaient à la réunion :

M. A. MILESI, représentant la DDT du Cher
M. X. CREPIN, maire de PARNAY, représentant l'association des maires du Cher **et mandaté par M. D. MARCEL**
M. G. LAMY, représentant le SIRDAB
M. E. GANGNERON, président de la chambre d'agriculture
M. A. LESPAGNOL, président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
Mme M. BILLON, représentant la confédération paysanne du Cher
M. D. de MONTALIVET représentant le syndicat de la propriété privée rurale du Cher
M. A. FAVROT, représentant l'association Nature 18 **et mandaté par M. J.C. BOURDIN**
M. G. PREAU, représentant les jeunes agriculteurs du Cher
M. M. PAEPEGAEY, représentant la fédération des chasseurs du Cher

Étaient excusés :

M. J.C. MORIN, représentant le Conseil départemental
M. D. MARCEL, maire de SAVIGNY EN SEPTAINE, représentant l'association des maires du Cher
M. J.C. BOURDIN, représentant le conservatoire d'espaces naturels Centre Val-de-Loire
Représentants de l'institut national de l'origine et de la qualité

Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :

Mme Ch. BOISSIERE, représentante de la SAFER
Mme M. HAUTEFEUILLE, juriste de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
M. A. MARTY, représentant le SIRDAB
Mme M. ROUSSEAU, DDT
M. G. OTULAKOWSKI, DDT
M. T. GUENIOT, DDT

Étaient absents :

Mme G. de BENGY-PUYVALLEE représentant le Conseil départemental
M. G. de SAPORTA, président de l'association départementale des communes forestières
M. M. POUFFIER, suppléant de M. G. de SAPORTA
M. Ph. de MARTIMPREY, représentant l'association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural
M. F. PINON, suppléant de M. Ph. de MARTIMPREY
M. B. SERVOIS, président du syndicat départemental des propriétaires forestiers
M. J. de JOUVENCEL, suppléant de M. B. SERVOIS
Mme G. de BRACH, représentant la coordination rurale du Cher
M. Ph. GRESSIN, suppléant de Mme G. de BRACH
M. L. GIRAUD, représentant de la chambre des notaires du Cher
Mme M. GUILLON, représentant l'office national des forêts
M. P. LEROY, suppléant de Mme M. GUILLON

Quorum : le quorum est atteint puisque 11 membres plus 2 mandats sur 19 sont présents (20 si présence INAO)

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 février 2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

➤ **Point d'Information sur la Compensation Agricole et examen du projet d'arrêté.**

En préambule, M. MILESI rappelle le contexte de la mise en application du principe de la compensation collective agricole. Puis présente, à l'aide d'un diaporama joint au présent compte-rendu, le décret du 31 août 2016 qui fixe les 4 conditions cumulatives rendant obligatoire la réalisation d'une étude préalable, le contenu de l'étude préalable ainsi que les missions de la CDPENAF.

Mme GUÉRIN commente le projet d'arrêté de compensation collective agricole et les propositions de seuils en l'attente d'un consensus avec les différents acteurs départementaux de la profession agricole. Il est précisé que le seuil d'un hectare s'appliquerait sur les zones géographiques AOC viticoles du département. Cette précision sera apportée dans l'arrêté.

M. MILESI présente une liste non exhaustive d'aides de la PAC pouvant correspondre aux besoins d'entreprises perturbées par un important prélèvement foncier.

Mme GUÉRIN accorde un délai à la Chambre d'agriculture et aux organisations agricoles présentes pour que celles-ci valident le projet d'arrêté ou fassent part de leurs propositions.

➤ **Dossiers soumis à saisine obligatoire :**

PC 018 059 16 3 0002

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** SPES du Berry représentée par M. Antoine NOGIER

- **Lieu du projet** : LE CHATELET (lieu-dit « Les Usages des Archers »)
- **Description du projet** : Centrale photovoltaïque au sol sur ancienne décharge

Résultat du vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

La commission émet un avis **favorable**

PC 018 247 17 2 0001

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : SCEA de VILLEBOEUF représentée par M. Eric MARCEL
- **Lieu du projet** : SAVIGNY EN SEPTAINE (lieu-dit « Villeboeuf »)
- **Description du projet** : Bâtiment d'exploitation agricole avec couverture Sud en panneaux photovoltaïques

Résultat du vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

La commission émet un avis **favorable**

CU 018 200 17 22001

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : M. Amaury FREBOURG
- **Lieu du projet** : SAINT BOUIZE (lieu-dit «Les Usages»)
- **Description du projet** : Réalisation d'un parcours acrobatique en hauteur

Résultat du vote.

Contre : 1

Abstention : 1

Pour : 11

La commission émet un avis **favorable**

La présidente clôt la séance à 15 h 30

La Présidente,

Sylvie MARQUET

